

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 206**25 mars 1999****SOMMAIRE**

Abacus Holding S.A., Luxembourg	page 9870	Kalmo Finance S.A., Luxembourg	9864
Agrinet International S.A., Luxembourg	9861	Klystron Holding S.A., Luxembourg	9860
Aqua, Sicav, Luxembourg	9877	Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg	9857
Athis S.A., Luxembourg	9863	Lickinvest S.A., Luxembourg	9859
Banque Belge Asset Management Fund, Sicav, Luxembourg	9873	Linares Holding S.A., Luxembourg	9875
Belgofin S.A., Luxembourg	9858	Lombard Odier Selection, Sicav, Luxembourg	9881
Bimolux S.A., Luxembourg	9884	Lotharingen Finanz A.G., Luxembourg	9863
Blue Danube Fund, Investmentgesellschaft mit Variablem Kapital, Luxembourg	9848	Maïté S.A., Luxembourg	9874
Chemifin International S.A., Luxembourg	9858	Maripose S.A., Luxembourg	9878
Chine Investissement 2000, Sicav, Luxembourg	9879	Marusan Asia Growth Fund, Fonds Commun de Placement	9842
Cocteau S.A., Luxembourg	9883	Mat Finance S.A., Luxembourg	9859
Comfin S.A., Luxembourg	9882	Matsucom S.A., Luxembourg	9866
Comont Holding S.A., Luxembourg	9862	Mediolux Holding S.A., Luxembourg	9871
Compagnie de Pythagore S.A., Luxembourg	9861	Meridian Trust Holding Company, Luxembourg	9869
Compagnie du Rubicon S.A., Luxembourg	9868	Moët S.A., Luxembourg	9884
(I) Delfini S.A., Luxembourg	9867	Multigold, Sicav, Luxembourg	9878
Demeter, Sicav, Luxembourg	9877	Novum S.A., Weiswampach	9876
Divinter Holding S.A., Luxembourg	9868	Olcese Finance S.A., Luxembourg	9882
Donabert Investissements S.A., Luxembourg	9851	Orest Investissements S.A., Luxembourg	9861
Dresdner Euro Money Management, Sicav, Luxembourg	9872	Pamco Holding S.A., Luxembourg	9868
Enface S.A., Luxembourg	9883	PARFIMO Participations Financières Immobilières S.A., Luxembourg	9859
Eureco, S.à r.l., Luxembourg	9848, 9849	Persi S.A., Luxembourg	9860
European Investment and Pension Fund, Sicav, Luxembourg	9881	P.O.P.Y. Holding S.A., Luxembourg	9879
FIDE, Financière Immobilière de Développement Européen S.A., Luxembourg	9868	Rebrifi S.A., Luxembourg	9874
FINDETECH, Société pour le Financement du Développement Technique S.A., Luxembourg	9872	Revu International S.A., Luxembourg	9858
FMG Mir, Sicav, Luxembourg	9878	Rick Holdings S.A., Luxembourg	9886
Gemina Europe Capital Dollar Fund, Sicav, Luxembourg	9880	Ringer S.A., Luxembourg	9867
Gemina Europe Lire Capital Fund, Sicav, Luxembourg	9880	Rothenburg S.A., Luxembourg	9870
Gemina Europe Multicurrency Growth Fund, Sicav, Luxembourg	9880	Scala, Sicav, Luxembourg	9864
Generalpart, Sicav, Luxembourg	9876	Sergent S.A., Luxembourg	9872
Generalux, Sicav, Luxembourg	9875	Semtex Holding S.A., Luxembourg	9885
Gepe Invest S.A., Strassen	9867	Setas S.A., Luxembourg	9864
Goldenbach, Luxembourg	9869	Signal S.A., Luxembourg	9873
Goldman Sachs Funds, Sicav, Luxembourg	9883	Simauchan Development S.A.H., Luxembourg	9873
Goredipa S.A., Luxembourg	9860	Siriade S.A., Luxembourg	9864
Grevlin S.A.H., Luxembourg	9874	Sobepart S.A., Luxembourg	9863
Helios, Sicav, Luxembourg	9877	Socotra Holding S.A., Luxembourg	9869
I.F. INVEST, Initiative & Finance Invest S.A., Luxembourg	9858	SOMALUX, Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	9879
Immo-Croissance, Sicav, Luxembourg	9875	Sorelu S.A., Luxembourg	9886
Immosun S.A., Luxembourg	9871	Sunday Morning S.A., Luxembourg	9885
Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg	9883	Tanaka S.A., Luxembourg	9860
Industrial Polimers S.A., Luxembourg	9867	Tectum Fonds Selection	9842
International Medical Investments S.A., Luxembourg	9885	Transsoder Holding S.A., Luxembourg	9862
Interneptune Holding S.A., Luxembourg	9871	Tridelphos S.A., Luxembourg	9884
Ivory Corporation S.A., Luxembourg	9857	Ulixes S.A., Luxembourg	9863
Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg	9887	Van de Donk Beheer B.V., Lith	9842
Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg	9886	VCL Venture Capital Luxembourg S.A., Luxembourg	9849
Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg	9888	Vernon S.A., Luxembourg	9885
Kalibes S.A., Luxembourg	9862	Viasystems Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	9852
		Victor H.V. Invest S.A.H., Luxembourg	9854
		Waldofin S.A., Luxembourg	9859
		Wayne S.A., Luxembourg	9870
		Wohnbau Kaiser S.A., Luxembourg	9861
		Zéphyr Holding S.A., Luxembourg	9857

MARUSAN ASIA GROWTH FUND, Fonds Commun de Placement.

DISSOLUTION AGREEMENT

In accordance with Article 17 of the Management Regulations of MARUSAN ASIA GROWTH FUND, HSBC ASIA INVESTMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A. (the «Management Company») and BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. (the «Custodian») have, by mutual agreement, decided the dissolution of the Fund with effect on 25 June 1999.

Dated 15 March 1999.

HSBC ASIA INVESTMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.
Signature

BANQUE INTERNATIONALE A
LUXEMBOURG S.A.
A. Vanlanden L. Hilger
Attaché de direction Fondé de pouvoir principal

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1999, vol. 520, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13095/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 1999.

TECTUM FONDS SELECTION.*Änderung des Verwaltungsreglements*

SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der UBS (LUXEMBOURG) S.A. als Depotbank (die «Depotbank») beschlossen, das Verwaltungsreglement für den TECTUM FONDS SELECTION, ein von der Verwaltungsgesellschaft aufgelegter und verwalteter Investmentfonds mit Sondervermögenscharakter gemäss Teil II des Gesetzes vom 30. März 1998, welches erstmals am 25. September 1997 im Mémorial C, veröffentlicht wurde, mit Wirkung zum 1. Februar 1999 umzuändern, um der Einführung des Euro Rechnung zu tragen und sämtliche Referenzen auf die Währung eines Teilnehmerstaates an der Europäischen Währungsunion durch Referenzen auf den Euro zu ersetzen.

Demzufolge wird in Artikel 7 «Währung und Anteilwertberechnung», Punkt 1, des Verwaltungsreglements der erste Absatz wie folgt umgeändert:

Das Netto-Fondsvermögen des Fonds lautet auf den Euro (EUR). Der Wert eines Anteils (Anteilwert) lautet auf die im Verkaufsprospekt festgelegte Währung, in welcher der jeweilige Teilfonds aufgelegt wird («Fondswährung»).

Luxemburg, den 3. März 1999.

Die Verwaltungsgesellschaft Die Depotbank
Unterschriften Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 520, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12242/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 1999.

VAN DE DONK BEHEER B.V., Société à responsabilité limitée.

Registered office: NL-5397 AK Lith, De Woerd 12.

Principal office: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the seventeenth of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Mr Simon Paul, economic counsel, residing in Bridel,
acting on behalf of the sole shareholder of VAN DE DONK BEHEER B.V. (the «Company»), a limited liability company, having its registered office at De Woerd 12, 5397 AK Lith, The Netherlands, incorporated pursuant to a deed of Maître Robertus van Eerten, notary public residing in Vught, The Netherlands, dated June 24, 1991, pursuant to a proxy given by STICHTING ADMINISTRATIE KANTOOR VAN DE DONK BEHEER B.V., having its registered office at NL-5397 AK Lith, De Woerd 12, The Netherlands, on December 17, 1998.

The appearing person requested the notary to act the ratification of the resolutions taken by the extraordinary meeting of shareholders of the Company at its meeting held in Luxembourg on December 17, 1998, which resolved, among others, (i) to transfer the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg and (ii) to set the date of effectiveness of the transfer of the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg as per this present notarial meeting at December 17, 1998, in compliance with the provisions of Luxembourg laws and rules governing the status of a legal entity, maintained without discontinuance in accordance with such laws. The minutes of said extraordinary meeting of shareholders and certificateholders of the Company as well as a declaration of the board of directors of the Company stating that the fair market value of the Company as per December 17, 1998 is at least NLG 25,020,000.-, after signature ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing person, representing the sole shareholder of the Company, further requested the notary to state that:

1. The place of effective management of the Company is hereby transferred from The Netherlands to Luxembourg as of December 17, 1998 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day.

2. The business and administrative seat and the principal establishment of the Company are set in L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

3. Mr Christianus J. M. van de Donk, Mr M. J. van de Donk-van Gaalen and Mr John Dercksen are appointed as managers of the Company as per December 17, 1998.

4. The Company adopts the form of a «société à responsabilité limitée».

5. The Company proceeds to a total update of its Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

« Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art.1. Name and Duration

There exists a limited liability company («société à responsabilité limitée») under Luxembourg law by the name of VAN DE DONK BEHEER B.V. (hereafter the «Company»)

The Company shall continue to exist for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in Lith, The Netherlands.

It shall have its main office and principal place of business at Bereldange, in the Municipality of Walferdange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in The Netherlands and abroad.

Chapter II.- Corporate Capital

Art. 4. Capital

The Company's subscribed share capital is fixed at forty thousand Dutch Guilders (40,000.- NLG) represented by four hundred (400) shares having a nominal value of one hundred Dutch Guilders (100.- NLG) per share, each one of which has been entirely subscribed and paid in.

Art. 5. Profit sharing

Each share entitles to a pro rata right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, shares shall be freely transferable among the shareholders. Shares shall be transferable to third parties which are not shareholders, only with the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 7. Redemption of shares

The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management - Board of managers

The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers appointed by the general meeting of shareholders. The manager(s) need not be shareholder (s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in

case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent (s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General Meetings of Shareholders

Art. 20. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within five months after the close of the financial year.

Extraordinary general meetings may be held in Luxembourg.

Art. 11. Shareholders' voting rights

Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 12. Quorum - Majority

Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of incorporation and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital. Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter V.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 23. Accounting year

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

Art. 14. Financial statements

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 15. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 16. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree in accordance with paragraph 2 of Article 12 of these Articles of Association to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Chapter VII.- Audit

Art. 18. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter VIII.- Governing law

Art. 19. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Transitory Provision

By way of derogation of Article 13 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year to December thirty-first of nineteen hundred and ninety-eight. »

Valuation

For the purpose of registration, the Company is valued at 462,500,000.- francs.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three hundred thousand Luxembourg francs (300,000.- LUF).

For the purpose of registration, it is stated that this transfer of the place of effective management of the company to Luxembourg is exempt from the contribution duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29th December, 1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

Extraordinary general meeting

The appearing person, representing the sole shareholder of the Company, has henceforth adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as managers of the Company:

a) Mr Christianus J. M. van de Donk, company director, residing at Haus Sletterenberg, CH-3997 Bellwald, Switzerland,

b) Mrs Maria J. van de Donk-van Gaalen, company director, residing at Haus Sletterenberg, CH-3997 Bellwald, Switzerland,

c) Mr John Dercksen, company director, residing at 1, rue Laurent Menager, Luxembourg.

The duration of their mandates is unlimited. For the matters of an amount not exceeding LUF 200,000.-, the corporation shall be bound by the signature of one manager. For the others matters, it shall be bound in all circumstances by the joint signature of two managers.

2) The registered office is established in L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Simon Paul, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

agissant pour le compte de l'actionnaire unique de VAN DE DONK BEHEER B.V. (la «Société»), une société anonyme avec siège social à De Woerd 12, 5397 AK Lith, Pays-Bas, constituée suivant acte reçu par Maître Robertus van Eerten, notaire de résidence à Vught, Pays-Bas, en date du 24 juin 1991, en vertu d'une procuration donnée par STICHTING ADMINISTRATIE KANTOOR VAN DE DONK BEHEER B.V., ayant son siège social à NL-5397 AK Lith, De Woerd 12, Pays-Bas, en date du 17 décembre 1998.

La personne comparante a requis le notaire d'acter la ratification des résolutions prises par l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 17 décembre 1998, qui a décidé, entre autres, (1) de transférer le principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg et (ii) de fixer la date de prise d'effet du principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg à la date de la présente assemblée, le 17 décembre 1998, dans le respect des dispositions des lois luxembourgeoises et règles gouvernant le statut d'une entité juridique, maintenue sans discontinuation conformément auxdites lois.

L'original du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire des actionnaires et des porteurs de certificats la Société ainsi qu'une déclaration du conseil d'administration de la Société déclarant que la valeur de marché de la Société est d'au moins NLG 25.000.000.-, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Là-dessus, la personne comparante, représentant l'actionnaire unique, a en plus requis le notaire d'acter que:

1. Le principal établissement de la Société est par les présentes transféré des Pays-Bas à Luxembourg avec effet au 17 décembre 1998, et la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour.

2. Le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société sont établis à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

3. Monsieur Christianus J. M. van de Donk, Madame M. J. van de Donk-van Gaalen et Monsieur John Dercksen sont nommés comme gérants de la Société à partir du 17 décembre 1998.

4. La Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée.

5. La Société procède à une refonte totale de ses statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« Chapitre I^{er}.- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée

Il existe une société à responsabilité limitée sous la loi luxembourgeoise sous le nom de VAN DE DONK BEHEER B.V. (ci-après la «Société»).

La Société continuera à exister pour une durée indéterminée.

Art. 2. Objet

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Siège social

La société a son siège social à Lith, Pays-Bas.

Elle aura son administration centrale et son principal établissement à Bereldange, dans la commune de Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois aux Pays-Bas et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante mille florins néerlandais (40.000,- NLG), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cent florins néerlandais (100,- NLG) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Art. 5. Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit au pro rata à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts

En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales seront librement transmissibles entre associés. Les parts sociales ne seront transmissibles à des tiers non-associés qu'avec l'accord préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital de la Société.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»), acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres actions devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de gérance

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité d'associés, ils forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessous.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, on en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance. En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale des associés peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat.

Art. 9. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 10. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés

L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée en-déans les cinq mois après la clôture de l'exercice comptable.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg.

Art. 11. Droit de vote des associés

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 12. Quorum - Majorité

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre V.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 13. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 15. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des bénéfices - Réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 12 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Chapitre VII.- Vérification des comptes

Art. 18. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre VIII.- Loi applicable

Art. 19. Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 13 des présents statuts, l'exercice social en cours commence à la date de la fin de l'exercice social précédent et finira le 31 décembre 1998. »

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la Société est évaluée à 462.500.000,- francs.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à trois cent mille francs luxembourgeois (300.000.- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le transfert du principal établissement de la société à Luxembourg est exempt du droit d'apport conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi du 29 décembre 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle qu'elle a été modifiée.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la personne comparante, représentant l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société nomme comme gérants de la Société:

a) Monsieur Christianus J. M. van de Donk, administrateur de sociétés, demeurant à Haus Sletterenberg, CH-3997 Bellwald, Suisse,

b) Madame Maria J. van de Donk-van Gaalen, administrateur de sociétés, demeurant à Haus Sletterenberg, CH-3997 Bellwald, Suisse,

c) Monsieur John Dercksen, administrateur de sociétés, demeurant à 1, rue Laurent Menager, Luxembourg.

La durée de leurs mandats est illimitée. Pour les affaires d'un montant n'excédant pas LUF 200.000,-, la société sera engagée par la signature d'un gérant. Pour les autres affaires, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Simon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 1999.

G. Lecuit.

(03512/220/380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1999.

BLUE DANUBE FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 39, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 42.248.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung vom 31. Dezember 1998

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschliesst, das Kapital des BLUE DANUBE FUND ab dem 1. Januar 1999 in Euro umzuwandeln, sowie, falls erforderlich, alle übrigen in der Satzung aufgeführten Beträge, die in einer zur Euro-Zone gehörenden Währung ausgedrückt sind.

Zweiter Beschluss

Im Einklang mit der ersten Resolution, beschliesst die Hauptversammlung, die Artikel 5, 21, 23 und 25 der Gesellschaftssatzung abzuändern.

Für BLUE DANUBE FUND

Unterschrift

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1999, vol. 520, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12851/255/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 1999.

BLUE DANUBE FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 39, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 42.248.

Statuts coordonnés suivant décision du 31 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für BLUE DANUBE FUND

Unterschrift

(12852/255/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 1999.

EURECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 13-15, rue St. Ulrich.

R. C. Luxemburg B 28.435.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signatures

(03594/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1999.

EURECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 13-15, rue St. Ulrich.
R. C. Luxembourg B 28.435.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signatures

(03595/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1999.

VCL VENTURE CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch.

2.- VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VCL VENTURE CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., prédésignée, mille deux cent quarante-six actions	1.246
2.- VECO TRUST S.A., prédésignée, quatre actions	4
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs

- 1.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.
- 2.- Maître Arsène Kronshagen, avocat, demeurant à Luxembourg.
- 3.- Maître Jean-Marie Verlaine, avocat, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1998, vol. 837, fol. 100, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(03513/239/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1999.

DONABERT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.982.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Erwan Corlay, employé de banque, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HOGAN LIMITED, établie et ayant son siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DONABERT INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 21 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 246 du 21 mai 1997, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 19 février 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 382 du 27 mai 1998;

- que le capital social de la société DONABERT INVESTISSEMENTS S.A. s'élève actuellement à onze millions de francs français (11.000.000,- FRF) représenté par onze mille (11.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, entièrement libérées;

- que la société HOGAN LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme DONABERT INVESTISSEMENTS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société HOGAN LIMITED, agissant en sa qualité de liquidateur de la société DONABERT INVESTISSEMENTS S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare assumer tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs de la société à son profit de sorte que la liquidation de la société DONABERT INVESTISSEMENTS S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Corlay, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 113S, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 1999.

G. Lecuit.

(03588/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1999.

VIASYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue J. Monnet.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VIASYSTEMS INTERNATIONAL INC., having its registered office at 101 S. Hanley, Clayton, Mo. 63105, here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of VIASYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l.

The Company will be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the sole shareholder to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the Company, which will remain the Luxembourg one.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. The capital is set at five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 500,000.-) divided into five hundred (500) shares of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

The five hundred (500) shares have been subscribed by Viasystems International Inc., prenamed, which is the sole shareholder of the Company.

The shares have been fully paid up by contribution in cash, evidence whereof has been given to the undersigned notary.

Art. 6. Each share confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the Company.

Art. 7. Transfer of shares must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

Art. 8. The Company is administered by at least one director, who is designated by the sole shareholder. The powers of each director and the duration of his mandate are determined by the sole shareholder.

Art. 9. The Company's financial year runs from the first of January to the last of December of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the day of the formation of the Company and shall terminate on the last of December 1999.

Art. 10. Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, as of the last of December, the director will draw up a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

Art. 11. The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remuneration of the directors, amortizations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the sole shareholder.

Art. 12. The Company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of the sole shareholder or of a director. In case of death of the sole shareholder, the Company will continue between the heirs of the deceased shareholder.

Art. 13. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the sole shareholder.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realize the assets and to pay the debts of the Company.

After payment of all the debts and the liabilities of the Company, the balance will be at the disposal of the sole shareholder.

Art. 14. The heirs, the representatives, the assignees or the creditors of the sole shareholder may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the Company and in no manner interfere in the administration of the Company. They have to refer to the property reports of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs (LUF 40,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Company will be administered by:

Mr David J. Webster, Executive, residing at 10, Deer Creek Woods Drive, St. Louis, Mo. 63124.

Mr David M. Sindelar, Executive, residing at 10630 Ballantrae, St. Louis, Mo. 63131.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the Company by their sole signature.

2) The address of the Company is 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VIASYSTEMS INTERNATIONAL INC., ayant son siège social à 101 S. Hanley, Clayton, Mo. 63105, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination VIASYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Cette Société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 8 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré par décision de l'associé unique en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la Société, laquelle restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs Luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs Luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par VIASYSTEMS INTERNATIONAL INC., préqualifiée, qui est l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées moyennant apport en espèces, ce qui a été démontré au notaire instrumentant.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 8. La Société est administrée par au moins un gérant, nommé par l'associé unique. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par l'associé unique.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 1999.

Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la Société et un bilan résumant cet inventaire.

Art. 11. Les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'associé unique.

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou d'un gérant. En cas de décès de l'associé unique, la Société continuera entre les héritiers de l'associé décédé.

Art. 13. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par l'associé unique.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition de l'associé unique.

Art. 14. Les héritiers, représentant, ayants droit ou créanciers de l'associé unique ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Décisions de l'associé unique

La Société est administrée par:

Monsieur David J. Webster, administrateur, demeurant à 10, Deer Creek Woods Drive, St. Louis, Mo. 63124.

Monsieur David M. Sindelar, administrateur, demeurant à 10630 Ballantrae, St. Louis, Mo. 63131.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 2CS, fol. 11, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

J. Elvinger.

(03514/211/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1999.

VICTOR H.V. INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch,

ici représentée par:

a) Monsieur Marc-André Bechet, Sous-Directeur, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Eddy Dome, Attaché de Direction, demeurant à Oetrange.

2) La société anonyme LIREPA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie Gillissen, employé de banque, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 23 décembre 1998.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de VICTOR H.V. INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable jusqu'au 23 décembre 2003 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à seize heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, préqualifiée, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	2.499
2) LIREPA S.A, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: deux mille cinq cents actions	2.500

Le comparant sub. 1 est désigné fondateur, le comparant sub. 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs (80.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, demeurant à Strassen.

b) Monsieur Guy Baumann, employé de banque, demeurant à Belvaux.

c) Monsieur Guy Kettmann, employé de banque, demeurant à Howald.

d) Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondercange.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire: Mademoiselle Isabelle Arend, employée de banque, demeurant à Alzingen.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quatre.

5) Le siège social est fixé à Luxembourg, 69, route d'Esch.
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire, le présent acte.
 Signé: M.-A. Bechet, E. Dome, J.-M. Gillissen, F. Baden.
 Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 71, case 1. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1999. F. Baden.
 (03515/200/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1999.

ZEPHYR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 30.326.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (00508/795/16)

Le Conseil d'Administration.

KORTSTRUKT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 55.229.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00517/795/18)

Le Conseil d'Administration.

IVORY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 15.656.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00512/795/14)

Le Conseil d'Administration.

I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.539.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (00516/795/15)

Le Conseil d'Administration.

BELGOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.221.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00518/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CHEMIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.657.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (00519/795/16)

Le Conseil d'Administration.

REVU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.215.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (00521/795/15)

Le Conseil d'Administration.

WALDOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.972.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00522/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PARFIMO PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.543.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (00523/795/15)

Le Conseil d'Administration.

LICKINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.398.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00524/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.024.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00526/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TANAKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (00507/795/16)

Le Conseil d'Administration.

KLYSTRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 45.455.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00527/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GOREDIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.814.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00528/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.880.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00530/795/14)

Le Conseil d'Administration.

OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.078.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998;
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Divers.

I (00553/795/15)

Le Conseil d'Administration.

WOHNBAU KAISER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 39.789.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 12. April 1999 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1996, 1997 und 1998.
3. Ratifizierung der Kooptierung eines Verwaltungsratsmitglieds.
4. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
5. Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.
6. Verschiedenes.

I (00513/795/17)

Der Verwaltungsrat.

AGRINET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.731.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00525/795/17)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.215.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Décharge spéciale aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant la période du 1^{er} janvier 1999 au jour de l'assemblée
5. Acceptation de la démission de trois Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
6. Transfert du siège social
7. Divers

I (00697/795/19)

Le Conseil d'Administration.

COMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998;
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (00554/795/17)

Le Conseil d'Administration.

KALIBES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.057.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 21 avril 1999 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00594/534/16)

Le Conseil d'Administration.

TRANSSODER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.491.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998;
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00555/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SOBEPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.944.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (00520/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ATHIS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.005.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 16 avril 1999 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00591/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LOTHARINGEN FINANZ A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.631.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 16 avril 1999 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00592/534/15)

Le Conseil d'Administration.

ULIXES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.045.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00610/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SETAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.499.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00509/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SIRIADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00511/795/14)

Le Conseil d'Administration.

KALMO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.935.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 novembre 1997 et 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00515/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SCALA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.696.

Messieurs les actionnaires sont informés qu'à l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 1999 le quorum de présence requis n'ayant pas été obtenu, une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

aura lieu le 27 avril 1999, avec le même ordre du jour.

Les actionnaires de SCALA, Société d'investissement à Capital Variable, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, ci-après nommée «la Société», sont avisés que le Conseil d'Administration a décidé le 18 novembre 1998 et le 16 février 1999 de proposer aux actionnaires de fusionner la Société avec ProntoFund, Sicav, (une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à la même adresse), ci-après nommée «ProntoFund», laquelle absorbera intégralement la Société, suivant le projet de fusion qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 24 février 1999.

Les Conseils d'Administration des deux sociétés qui fusionnent sont d'avis que cette fusion permettra de rationaliser la gestion du portefeuille clientèle des promoteurs communs. D'autre part, l'offre globale et la diversification des investissements sera étendue. En outre, la structure ainsi formée sera adaptée à l'introduction de l'euro.

Les compartiments de SCALA seront absorbés comme suit:

SCALA-USA & Canada sera absorbé par ProntoFund - US & Canadian Equities

SCALA-France et SCALA-Germany & Benelux seront absorbés par ProntoFund - European «Euro-in» Equities

SCALA-United Kingdom sera absorbé par ProntoFund - European «ex-Euro» Equities

SCALA-Japan et SCALA-Pacific Basin seront absorbés par ProntoFund - Pacific Basin Equities

SCALA-International Blue Chips sera absorbé par ProntoFund - International Blue Chips.

Après le regroupement et la redénomination des compartiments de ProntoFund et au terme de l'opération de fusion entre la Société et ProntoFund, ProntoFund sera composé des compartiments suivants:

ProntoFund - US & Canadian Equities

ProntoFund - European «Euro-in» Equities

ProntoFund - European «ex-Euro» Equities

ProntoFund - European Italian Equities

ProntoFund - Pacific Basin Equities

ProntoFund - International Blue Chips

ProntoFund - Brazilian Equities

ProntoFund - Latin American Equities

ProntoFund - Eastern European Equities

ProntoFund - US\$ Bonds

ProntoFund - Euro Bonds

ProntoFund - High Risk Bonds

ProntoFund - Far Eastern Bonds

ProntoFund - Latin American Bonds

ProntoFund - US\$ Short Term

ProntoFund - Euro Short Term.

Les principaux changements ou caractéristiques induits par la fusion des compartiments seront les suivants:

ProntoFund - US & Canadian Equities

– La politique d'investissement sera la suivante:

Ce compartiment sera composé principalement de valeurs mobilières à revenu variable telles que actions et obligations convertibles émises essentiellement par des émetteurs américains et canadiens et libellées principalement en dollars des deux pays.

ProntoFund - European «Euro-in» Equities

– La politique d'investissement sera la suivante:

Ce compartiment sera composé principalement de valeurs mobilières à revenu variable telles qu'actions et obligations convertibles, émises principalement par des émetteurs européens situés dans les pays «Euro» et libellés principalement en euro ou (pendant la période de transition) en devises devant être remplacées par l'euro.

– La devise d'évaluation du compartiment sera l'euro.

ProntoFund - European «ex-Euro» Equities

– La politique d'investissement sera la suivante:

Ce compartiment sera composé principalement de valeurs mobilières à revenu variable telles qu'actions et obligations convertibles, émises principalement par des émetteurs européens situés dans les pays «hors-Euro» et libellés principalement en devises autres que l'euro.

– La devise d'évaluation du compartiment sera l'euro.

ProntoFund - Pacific Basin Equities

– La politique d'investissement sera la suivante:

Ce compartiment sera composé principalement de valeurs mobilières à revenu variable telles qu'actions, obligations convertibles et warrants sur valeurs mobilières émis par des émetteurs des pays du Bassin Pacifique y compris le Japon et libellées dans les devises respectives de ces pays.

– La devise d'évaluation du compartiment sera le Yen japonais.

ProntoFund - International Blue Chips

– La politique d'investissement sera la suivante:

Ce compartiment sera composé principalement de valeurs mobilières à revenu variable telles qu'actions et obligations convertibles émises par des émetteurs de toute première qualité (blue chips), de toutes nationalités et libellées en toutes devises.

Les compartiments susmentionnés seront redevables d'une commission de conseil de 1,75 % des actifs nets p.a. (excepté pour les compartiments «Bonds» 1 % et 0,75 % pour les compartiments Short Term).

En contrepartie de la transmission universelle des avoirs de SCALA, ProntoFund émettra et attribuera aux actionnaires du(des) compartiment(s) de SCALA un nombre d'actions au sein du(des) compartiment(s) correspondant(s) de ProntoFund, proportionnel aux actifs nets apportés à ce(ces) compartiment(s).

Aucune fraction d'action ne sera émise et les liquidités correspondant à des fractions d'actions seront remboursées aux actionnaires.

En conséquence, les actionnaires sont invités à prendre part à une assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra le 27 avril 1999 à 10.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et dont l'ordre du jour sera le suivant:

Approbation de la fusion de la Société avec ProntoFund, par l'absorption de la Société par ProntoFund.

En particulier, les actionnaires, après avoir entendu:

le rapport du Conseil d'administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le 24 février 1999, et déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg-Ville et le rapport de vérification préparé par ARTHUR ANDERSEN SC agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion des deux sociétés, en application de l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en vertu d'une ordonnance du 23 février 1999, et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de ProntoFund, s'il y a lieu,

sont amenés à:

- approuver le projet de fusion;
- approuver la fusion des compartiments de SCALA avec certains compartiments de ProntoFund selon les dispositions prévues dans le projet de fusion par le transfert des actifs et passifs respectifs avec effet à la date effective de la fusion, à savoir le 30 avril 1999. L'échange des actions se basera sur la parité calculée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire des compartiments concernés des deux sociétés déterminées au 29 avril 1999. Le transfert des avoirs s'opérera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987:

Les avoirs du compartiment «Scala - USA & Canada» seront transférés dans le compartiment ProntoFund - US & Canadian Equities en échange d'actions de ce compartiment;

Les avoirs des compartiments «Scala - France» et «Scala - Germany & Benelux» seront transférés dans le nouveau compartiment ProntoFund - European «Euro-in» Equities» en échange d'actions de ce compartiment;

Les avoirs du compartiment «Scala - United Kingdom» seront transférés dans le nouveau compartiment «ProntoFund - European «ex-Euro» Equities» en échange d'actions de ce compartiment;

Les avoirs des compartiments «Scala - Japan» et «Scala - Pacific Basin» seront transférés dans le compartiment «ProntoFund - Pacific Basin Equities» en échange d'actions de ce compartiment;

Les avoirs du compartiment «Scala - international Blue Chips» seront transférés dans le compartiment «ProntoFund - International Blue Chips» en échange d'actions de ce compartiment.

- décider l'annulation de toutes les actions de SCALA ainsi que sa dissolution.

- s'assurer que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de ProntoFund pour l'exécution du projet de fusion qui deviendra effectif le 30 avril 1999.

Les documents ci-dessous sont disponibles pour consultation au siège de la SICAV aux heures d'ouverture normales des bureaux et des copies peuvent y être obtenues sans frais:

- le projet de fusion;

- les rapports annuels arrêtés aux 31 décembre 1995, 1996 et 1997 des deux sociétés;

- les états comptables des deux sociétés arrêtés au 9 décembre 1998 pour ProntoFund et au 10 décembre 1998 pour SCALA;

- de procès-verbaux des réunions des Conseils d'administration des deux sociétés;

- le rapport d'examen du projet de fusion établi par ARTHUR ANDERSEN SC.

- le prospectus actuel de ProntoFund.

Les décisions sur les points portés à l'ordre du jour ne pourront être prises que si plus de la moitié des actions sont présentes ou représentées et qu'au moins deux tiers des voix des actions présentes ou représentées se prononcent en faveur de telles décisions.

Cette assemblée pourra délibérer quel que soit le nombre d'actions représentées et les décisions pourront être prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Pour pouvoir participer à cette assemblée, les actionnaires doivent présenter leurs actions cinq jours francs au moins avant la date de l'assemblée au guichet des établissements indiqués ci-dessous.

Luxembourg

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

19-21, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

(00504/755/126)

Italie

BANCA COMMERCIALE ITALIANA

6, Piazza della Scala

I-20121 Milan

Le Conseil d'Administration.

MATSUCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 19.249.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 avril 1999 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur les exercices 1997 et 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés aux 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g) délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- h) divers.

I (00748/045/19)

Le Conseil d'Administration.

RINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.163.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00529/795/14)

Le Conseil d'Administration.

I DELFINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.792.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société
4. Clôture de la liquidation
5. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

I (00611/795/17)

Le Conseil d'Administration.

INDUSTRIAL POLIMERS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.322.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1999 à 9.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00649/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GEPE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.151.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 12 avril 1999 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

I (00724/000/14)

Le Conseil d'Administration.

PAMCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.956.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 avril 1999 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 novembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) conversion du capital en EURO;
- g) divers.

I (00749/045/17)

Le Conseil d'Administration.

DIVINTER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 20.088.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 avril 1999 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) conversion du capital en EURO;
- g) divers.

I (00750/045/17)

Le Conseil d'Administration.

**FIDE S.A., FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 42.198.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 avril 1999 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Décision sur la continuation des activités de la société en relation avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
6. Divers

I (00798/520/18)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.214.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Décharge spéciale aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant la période du 1^{er} janvier 1999 au jour de l'assemblée
6. Acceptation de la démission de trois Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
7. Transfert du siège social
8. Divers

I (00696/795/20)

Le Conseil d'Administration.

SOCOTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.458.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 1999 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

I (00753/045/16)

Le Conseil d'Administration.

MERIDIAN TRUST HOLDING COMPANY.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 56.621.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 avril 1999 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

I (00841/045/17)

Le Conseil d'Administration.

GOLDENBACH.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 63.126.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 avril 1999 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 novembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

I (00842/045/17)

Le Conseil d'Administration.

9870

ABACUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 12 avril 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (00870/029/19)

Le Conseil d'Administration.

WAYNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.831.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 avril 1999 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (00871/029/20)

Le Conseil d'Administration.

ROTHENBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.017.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 avril 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (00872/029/20)

Le Conseil d'Administration.

MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.506.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 avril 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (00873/029/20)

Le Conseil d'Administration.

INTERNEPTUNE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.602.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 avril 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (00874/029/20)

Le Conseil d'Administration.

IMMOSUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.746.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 avril 1999 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (00875/029/20)

Le Conseil d'Administration.

**FINDETECH, SOCIETE POUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT TECHNIQUE,
Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 26, rue Louvigny.
H. R. Luxemburg B 27.100.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 12. April 1999 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 30. Juni 1997 und 1998
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Spezialentlastung an den Verwaltungsrat für die Zeitspanne vom 1. Juli 1998 bis zum Tag der Außerordentlichen Generalversammlung
5. Billigung des Rücktritts sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars sowie Ernennung ihrer jeweiligen Stellvertreter
6. Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften
7. Sonderbericht des Verwaltungsrates betreffend die Entwicklung der Filialen
8. Aufkündigung des Gesellschaftssitzes
9. Verschiedenes.

I (00705/795/23)

Der Verwaltungsrat.

SERGEANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.126.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 avril 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires
7. Conversion du capital social en Euros
8. Divers

I (00877/029/21)

Le Conseil d'Administration.

DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT (SICAV), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2097 Luxemburg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.
H. R. Luxemburg B 48.370.

Die Anteilhaber der DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT (SICAV) werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 13. April 1999 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxemburg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates über das abgelaufene Geschäftsjahr vom 1. Januar bis zum 31. Dezember 1998.
2. Vorlage und Feststellung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 1998, Bericht über die satzungsgemäße Gewinnverwendung sowie Genehmigung durch die Hauptversammlung.
3. Beschluss über die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates.
4. Wahlen zum Verwaltungsrat.
5. Wahl des Wirtschaftsprüfers.
6. Sonstiges.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 9. April 1999 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Gemäss Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft vertritt die ordnungsgemäss einberufene Hauptversammlung sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 1999.

I (00909/000/27)

Der Verwaltungsrat.

SIGNAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.113.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 avril 1999 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (00876/029/20)

Le Conseil d'Administration.

SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.961.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 13 avril 1999 à 15.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00910/008/16)

Le Conseil d'Administration.

BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.046.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT FUND, SICAV, will be held at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. in Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, on 14 April 1999 at 10.00 a.m., for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To hear:
 - a) the report of the board of directors,
 - b) the report of the auditor.
2. To approve the annual accounts for the year ended 31 December 1998.
3. To discharge the directors for the year ended 31 December 1998.

4. To elect the directors and the auditor for a further term of one year.
5. Allocation of net results.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of 14 April 1999, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with one of the following banks:

- in Belgium
GENERALE DE BANQUE, 3, Montagne du Parc, Brussels
- in the Grand Duchy of Luxembourg
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

I (00984/755/29)

The Board of Directors.

GREVLIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.426.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 avril 1999 à 14.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00911/008/17)

Le Conseil d'Administration.

MAÏTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 37.030.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 avril 1999 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (00987/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

REBRIFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 30.188.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 avril 1999 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (00988/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.037.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 avril 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (00878/029/220)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-CROISSANCE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.872.

Nous avons l'honneur de vous inviter à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra le 8 avril 1999 à 11.00 heures au siège social de la société pour délibérer sur le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'Etat des Actifs Nets et de l'Etat des Opérations au 31 décembre 1998; affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs;
4. Nominations Statutaires;
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises et de l'Expert Immobilier Indépendant;
6. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration, pour une durée ne dépassant pas dix-huit mois, de procéder à l'acquisition d'actions propres sur tout marché organisé sur lequel les actions sont traitées et détermination des modalités des acquisitions envisagées.
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets des banques suivantes:

- BANQUE DEWAAY S.A., boulevard Anspach 1 bte 39, B-1000 Bruxelles;
- BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE (S.N.C.I.) S.A., avenue de l'Astronomie, 14, B-1030 Bruxelles.

I (01012/584/27)

Le Conseil d'Administration.

GENERALLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.819.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le 13 avril 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Dans l'article 5 des statuts intitulé «Capital social - Compartiments d'actifs par catégories d'actions» le premier paragraphe est modifié afin d'avoir la teneur suivante: «Le capital social de la Société est exprimé en euros, monnaie unique de l'Union Européenne et est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale. Il est à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 12 des présents statuts. Le capital minimum actuellement prévu par la loi luxembourgeoise s'élève à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).»

2. Introduction dans le titre IV des statuts intitulé «Assemblées générales» d'un nouvel article 29 «Assemblées générales des actionnaires d'un compartiment»;
3. Introduction dans les statuts d'un nouveau titre VI intitulé «Liquidation et fusion de compartiments» comprenant un nouvel article 32 «Liquidation et fusion de compartiments».
4. Renumérotation subséquente des titres et articles des statuts et actualisation des renvois.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au moins cinq jours francs avant le 13 avril 1999 aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, de la GENERALE DE BANQUE, Bruxelles, de la GENERALE BANK, Cologne, de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Francfort ou de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (SUISSE) S.A., Zurich.

Les résolutions à l'ordre du jour requièrent un quorum de la moitié des actions émises et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le détail des modifications et plus particulièrement celles de l'article 32 des statuts, qui seront proposées à l'assemblée, sont disponibles pour examen au siège social de la société.

I (01062/584/32)

Le Conseil d'Administration.

NOVUM S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.
H. R. Luxemburg B 4.033.

Einberufung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

welche am 8. April 1999 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

- Verlesung des Jahresberichtes 1997 des Verwaltungsrates und Vorlage der Bilanz mit Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1997;
- Verlesung des Prüfungsberichtes des Aufsichtskommissars;
- Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1997, Beschlussfassung über die Gewinnverwendung;
- Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder und den Aufsichtskommissar;
- Verschiedenes.

Um an der Versammlung am 8. April 1999 teilnehmen zu können, sind die Aktionäre gebeten, ihre Inhabertifikate beim Gesellschaftssitz wenigstens fünf Tage vor der Versammlung zu hinterlegen.

I (01011/643/20)

Der Verwaltungsrat.

GENERALPART, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.958.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les bureaux de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, le 14 avril 1999 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1998.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.
4. Affectation du bénéfice.
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1998.
6. Nominations statutaires et rémunération des administrateurs.
7. Changement de la devise du capital social.
8. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives devront, en observant le même délai, manifester par écrit leur intention de prendre part à l'assemblée.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

I (01016/584/27)

Le Conseil d'Administration.

AQUA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.279.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions au siège social ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (01017/755/20)

Le Conseil d'Administration.

DEMETER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.421.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions au siège social ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (01018/755/20)

Le Conseil d'Administration.

HELIOS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.180.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions au siège social cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (01019/755/20)

Le Conseil d'Administration.

FMG MIR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.392.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of FMG MIR, SICAV, will be held at the registered office, 10A, boulevard Royal, Luxembourg on Tuesday April 20, 1999 at 11.00 a.m. for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Management Report of the Directors for the year ended 31st December, 1998.
2. Report of the Statutory Auditor for the year ended 31st December 1998.
3. Approval of the Annual Accounts for the year ended 31st December 1998 and appropriation of the earnings.
4. Discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates.
5. Election of the Directors for a new term of one year.
6. Election of the Statutory Auditor for a new term of one year.
7. Miscellaneous.

The present notice and a form of proxy have been sent to all registered shareholders on record at March 29, 1999.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares before April 13, 1999 at the Registered Office of the Company where proxy forms are available.

The registered shareholders have to inform by mail (letter or proxy form) the Board of Directors of their intention to assist at the meeting before April 13, 1999.

By order of the Board of Directors

C. Birnbaum

General Secretary

I (01025/755/25)

MULTIGOLD, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.892.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 1998;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à l'Assemblée Générale doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant ladite assemblée auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (01040/755/19)

Le Conseil d'Administration.

MARIPOSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.408.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 13 avril 1999 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 1998;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2002;
5. Divers.

I (01061/000/18)

Le conseil d'administration.

P.O.P.Y. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.745.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 avril 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration du rapport du commissaire aux comptes et des comptes annuels au 31 décembre 1997;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1997;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et des comptes annuels au 31 décembre 1998;
4. Affectation du résultat clos au 31 décembre 1998;
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998;
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non-teneur de l'assemblée générale ordinaire approuvant l'exercice 1997 à la date statutaire;
7. Ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge à accorder à l'administrateur démissionnaire;
8. Délibération conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
9. Divers.

I (01060/060/23)

Le Conseil d'Administration.

SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

prorogée qui se tiendra le 14 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination statutaire
5. Divers

I (01067/795/15)

Le Conseil d'Administration.

CHINE INVESTISSEMENT 2000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.978.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 avril 1999 à 10.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des Bilans et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 1998.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le rapport annuel au 31 décembre 1998 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

I (01090/755/23)

Le Conseil d'Administration.

**GEMINA EUROPE CAPITAL DOLLAR FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**
Registered office: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.329.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 26, boulevard Royal, on Tuesday *April 13, 1999* at 15.00 p.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 1998.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended December 31, 1998.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
4. Appropriation of the year-end results.
5. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company at least 48 hours before the meeting.

I (01091/273/24)

The Board of Directors.

**GEMINA EUROPE LIRE CAPITAL FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**
Registered office: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.331.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 26, boulevard Royal, on Tuesday *April 13, 1999* at 14.00 p.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 1998.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended December 31, 1998.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
4. Appropriation of the year-end results.
5. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company at least 48 hours before the meeting.

I (01092/273/24)

The Board of Directors.

**GEMINA EUROPE MULTICURRENCY GROWTH FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**
Registered office: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.330.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 26, boulevard Royal, on Tuesday *April 13, 1999* at 11.00 a.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 1998.

2. Approval of the Annual Accounts for the year ended December 31, 1998.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
4. Appropriation of the year-end results.
5. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company at least 48 hours before the meeting.

I (01093/273/24)

The Board of Directors.

**EUROPEAN INVESTMENT AND PENSION FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.278.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 26, boulevard Royal, on Tuesday April 13, 1999 at 16.00 p.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 1998.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended December 31, 1998.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
4. Appropriation of the year-end results.
5. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company at least 48 hours before the meeting.

I (01094/273/24)

The Board of Directors.

LOMBARD ODIER SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 61.804.

The Shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 20th April 1999 at 9.15 a.m. at the offices of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ (LUXEMBOURG) S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. to approve and ratify the merger proposal,
2. to approve the merger of LOMBARD ODIER SELECTION (the «Company») with LOMBARD ODIER INVEST («LO Invest»), a Luxembourg Société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, upon hearing
 - the report of the Directors of the Company in relation to the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg; and
 - the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg Law on commercial companies;
3. to accept the issue, on the effective day of the merger, to the shareholders of the Company, without charge, of shares without par value of the relevant sub-fund of LO Invest (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of LO Selection, in registered form to registered shareholders on the basis of the shareholders' register of LO Selection and the bearer form to bearer shareholders upon delivery of the bearer share certificates of LO Selection with all unmatured coupons attached thereto to the transfer agent of LO Invest.
4. to allocate the New Shares of LO Invest as follows to the shareholders of the Company:
 - Shareholders of LO Selection – The Quality Growth Fund shall receive one New Share of LO Invest — The Quality Growth Fund for each share they hold in LO Selection – The Quality Growth Fund;
 - Shareholders of LO Selection – The Infology Fund shall receive one New Share of LO Invest – The Infology Fund for each share they hold in LO Selection – The Infology Fund; and

Shareholders holding Accumulation shares of LO Selection («Class A shares») will receive Accumulation shares in LO Invest («Class A shares») and shareholders holding Distribution shares in LO Selection («Class B shares») will receive Distribution shares in LO Invest («Class D shares»).

The shares of LO Invest that shall be issued on the effective day of the merger to the shareholders of the Company will have a value that corresponds to the net asset value of the relevant sub-funds of LO Selection as of that day, this corresponding to the initial issue price of the relevant sub-funds of LO Invest.

5. to take note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to LO Invest on the effective day of the merger, as determined in the Merger Proposal.

The meeting shall be validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the capital is present or represented. The items on the agenda shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

In order to take part at the extraordinary general meeting the owners of bearer shares must deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The following documents shall be at the disposal of the shareholders of the Company for inspection and copies thereof may be obtained, free of charge, from CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ (LUXEMBOURG) S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg:

- (i) the text of the Merger Proposal;
- (ii) the revised prospectus of LO Invest dated December 1998;
- (iii) the unaudited semi-annual accounts of the Company as at 30th June 1998, and its accounts as at 31st December 1998;
- (iv) the audited annual accounts of LO Invest at 31st December 1995, 1996 and 1997, its unaudited semi-annual accounts at 30th June 1998, and its accounts as at 31st December 1998;
- (v) the reports of the Directors of LO Selection and LO Invest;
- (vi) the special report of PricewaterhouseCoopers.

Proxies should be sent to CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ (LUXEMBOURG) S.A., by fax (fax Nr (352) 47.67.35.97) and to the address above to the attention of Lovisa Eriksson, by no later than 19th April 1999.

Luxembourg, 23rd March 1999.

I (01045/005/59)

The Board of Directors.

OLCESE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 52.856.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 1999 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00793/696/17)

Le Conseil d'Administration.

COMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 33.728.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 1999 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1998
- Affectation du résultat
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- Divers

II (00795/560/15)

Le Conseil d'Administration.

IMPRIMERIE CENTRALE, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 6.181.

Les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 2 avril 1999 à 17.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1997.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Divers.

Pour pouvoir assister à cette réunion, les Actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

II (00565/503/18)

Le Conseil d'Administration.

COCTEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 50.275.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 avril 1999 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire
5. Divers.

II (00567/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

ENFACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.757.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 25 février 1999 n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires sont convoqués en une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 12 avril 1999 à 10.00 heures au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Prorogation de la société ENFACE S.A.
2. Attribution d'une durée illimitée à la société.
3. Refonte complète des statuts.

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième assemblée décidera valablement quelle que soit la portion du capital représenté conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II (00573/029/18)

Le Conseil d'Administration.

GOLDMAN SACHS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.751.

Dear Shareholder,

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on April 2, 1999 at 3.00 p.m. at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss account as of November 30, 1998 and the distribution of dividends.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended November 30, 1998.
4. Action on nomination for the election of David B. Ford, Lord Brian Griffiths of Fforestfach, Peter Denis Sutherland, John P. McNulty and Paul M. Achleitner as Directors and the ratification of the appointment of ARTHUR ANDERSEN S.C.I. as Auditor for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (00794/950/24)

By order of the Board of Directors.

BIMOLUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.826.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 avril 1999 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00582/534/15)

Le Conseil d'Administration.

TRIDELPHOS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.616.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 avril 1999 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00583/534/15)

Le Conseil d'Administration.

MOET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.361.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 avril 1999 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00584/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SUNDAY MORNING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 63.540.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 avril 1999 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00585/534/16)

Le Conseil d'Administration.

VERNON, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.066.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 avril 1999 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00586/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SEMTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.738.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 avril 1999 à 9.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (00790/005/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL MEDICAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.686.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 avril 1999 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

II (00791/005/15)

Le Conseil d'Administration.

RICK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.836.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 6 avril 1999 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00734/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SORELU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.534.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 6 avril 1999 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Démission et nomination d'un Administrateur.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00688/755/18)

Le Conseil d'Administration.

JULIUS BAER MULTICASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 36.405.

Die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTICASH werden hiermit benachrichtigt, an einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 6. April 1999 um 10.30 Uhr am Sitz der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg abgehalten wird, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Schaffung der Möglichkeit der Einführung innerhalb einer Anteilsklasse von zusätzlichen Kategorien von Anteilen mit verschiedenen Merkmalen und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 5 der Satzung.
2. Einbeziehung von sog. «variabelverzinslichen Wertpapieren» in die Anlagemöglichkeiten und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 5 und 23 der Satzung.
3. Erweiterung der Definition von «anerkannter Staat» in dem nunmehr alle Länder Europas, Nord- und Südamerikas, Asiens, Afrikas und Ozeaniens «anerkannte Staaten» sind und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 16 der Satzung.
4. Schaffung der Möglichkeit des sog. «Pooling» und Einfügung eines zusätzlichen Artikels nach Artikel 16 der Satzung.
5. Neubestimmung der Dauer einer Aufschiebung der Rücknahme oder des Umtausches von Anteilen, indem diese Dauer nunmehr bis zum siebten darauffolgenden Bewertungstag anhält, für den Fall, daß mehr als 10% der ausstehenden Anteile einer Anteilsklasse betroffen sind und entsprechende Anpassung der betreffenden Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 21 der Satzung.
6. Neudefinition der maximalen Rücknahmegebühr, welche bis zu 3% des Nettoinventarwertes betragen können soll und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen der Artikel 21 und 24 der Satzung.
7. Abänderung der Bestimmungen betreffend der Rechtsfolgen, welche eintreten, wenn der Gesamtnettoinventarwert der Gesellschaft oder der Gesamtnettoinventarwert einer Anteilsklasse unter das bestimmte Minimum

fällt, insbesondere der Schaffung der Möglichkeit der Verschmelzung von Anteilsklassen oder der Verschmelzung einer Anteilsklasse mit einem anderen luxemburgischen OGAW in diesem Fall und entsprechende Abänderung des Artikels 21 der Satzung.

8. Abänderung der Frequenz der Berechnung des Nettoinventarwerts der Gesellschaft bzw. der Anteilsklassen und der Anteile in dem diese Berechnung nunmehr täglich erfolgen soll und entsprechende Anpassung der Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 22 der Satzung.
9. Änderung der Bestimmungen bezüglich der Möglichkeit des Gebrauchs von derivativen Instrumenten und entsprechende Anpassung der Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 23 der Satzung.
10. Neudefinition der maximalen Verkaufsgebühr, welche bis zu 5% des Nettoinventarwerts betragen können soll und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen des Artikels 24 der Satzung.
11. Allgemeine Überarbeitung der Satzung und Neufassung der Satzung.

Die Versammlung wird ordnungsgemäss zusammengesetzt sein und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung bestimmen können, wenn mehr als die Hälfte der Anteile auf der Versammlung anwesend oder vertreten sind. Die Punkte der Tagesordnung werden durch Beschluss mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile, welche in dieser Versammlung anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Die Vollmachten sind an den Sitz der Gesellschaft zu schicken, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Herrn Herbert Grommes Fax (352) 4590-3331, spätestens bis zum 31. März 1999.

Der Entwurf des Textes der vorgeschlagenen Abänderungen der Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

II (00847/267/49)

Der Verwaltungsrat.

JULIUS BAER MULTIBOND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 32.187.

Die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTIBOND werden hiermit benachrichtigt, an einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 6. April 1999 um 11.00 Uhr am Sitz der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg abgehalten wird, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Annehmen einer neuen Satzung übersetzt in die deutsche Sprache als die bindende Sprache.
2. Abänderung der Satzung wie folgt:
 - 2.1. Schaffung der Möglichkeit der Einführung innerhalb einer Anteilsklasse von zusätzlichen Kategorien von Anteilen mit verschiedenen Merkmalen und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 5 der Satzung.
 - 2.2. Einbeziehung von sog. «variabelverzinslichen Wertpapieren» in die Anlagemöglichkeiten und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 5 und 23 der Satzung.
 - 2.3. Erhöhung der Dauer des Mandates der Verwaltungsratsmitglieder bis zu 6 Jahren und entsprechende Änderung in Artikel 13 der Satzung,
 - 2.4. Erweiterung der Definition von «anerkannter Staat» indem nunmehr die Mitgliedsstaaten der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (OECD) und alle Länder Europas, Nord- und Südamerikas, Asiens, Afrikas und Ozeaniens «anerkannte Staaten» sind und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 16 der Satzung.
 - 2.5. Schaffung der Möglichkeit des sog. «Pooling» und Einfügung eines zusätzlichen Artikels nach Artikel 16 der Satzung.
 26. Neubestimmung der Dauer einer Aufschiebung der Rücknahme oder des Umtausches von Anteilen, indem diese Dauer nunmehr bis zum siebten darauffolgenden Bewertungstag anhält, für den Fall, daß mehr als 10% der ausstehenden Anteile einer Anteilsklasse betroffen sind und entsprechende Anpassung der betreffenden Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 21 der Satzung.
 - 2.7. Abänderung der Bestimmungen betreffend der Rechtsfolgen, welche eintreten, wenn der Gesamtnettoinventarwert der Gesellschaft oder der Gesamtnettoinventarwert einer Anteilsklasse unter das bestimmte Minimum fällt, insbesondere der Schaffung der Möglichkeit der Verschmelzung von Anteilsklassen oder der Verschmelzung einer Anteilsklasse mit einem anderen luxemburgischen OGAW in diesem Fall und entsprechende Abänderung des Artikels 21 der Satzung.
 - 2.8. Abänderung der Frequenz der Berechnung des Nettoinventarwerts der Gesellschaft bzw. der Anteilsklassen und der Anteile in dem diese Berechnung nunmehr täglich erfolgen soll und entsprechende Anpassung der Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 22 der Satzung.
 - 2.9. Änderung der Bestimmungen bezüglich der Möglichkeit des Gebrauchs von derivativen Instrumenten und entsprechende Anpassung der Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 23 der Satzung.
 - 2.10. Neudefinition der maximalen Verkaufsgebühr, welche bis zu 5% des Nettoinventarwerts betragen können soll und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen des Artikels 24 der Satzung.
 - 2.11. Allgemeine Überarbeitung der Satzung und Neufassung der Satzung.

Die Versammlung wird ordnungsgemäss zusammengesetzt sein und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung bestimmen können, wenn mehr als die Hälfte der Anteile auf der Versammlung anwesend oder vertreten sind. Die

Punkte der Tagesordnung werden durch Beschluss mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile, welche in dieser Versammlung anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Die Vollmachten sind an den Sitz der Gesellschaft zu schicken, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Herrn Herbert Grommes, Fax (352) 4590-3331, spätestens bis zum 31. März 1999.

Der Entwurf des Textes von den vorgeschlagenen Abänderungen der Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

II (00848/267/52)

Der Verwaltungsrat.

JULIUS BAER MULTISTOCK, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 32.188.

Die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTISTOCK werden hiermit benachrichtigt, an einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 6. April 1999 um 11.30 Uhr am Sitz der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg abgehalten wird, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Annehmen einer neuen Satzung übersetzt in die deutsche Sprache als die bindende Sprache.
2. Abänderung der Satzung wie folgt:
 - 2.1. Schaffung der Möglichkeit der Einführung innerhalb einer Anteilsklasse von zusätzlichen Kategorien von Anteilen mit verschiedenen Merkmalen und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 5 der Satzung.
 - 2.2. Einbeziehung von sog. «variabelverzinslichen Wertpapieren» in die Anlagemöglichkeiten und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 5 und 23 der Satzung.
 - 2.3. Erhöhung der Dauer des Mandates der Verwaltungsratsmitglieder bis zu 6 Jahren und entsprechende Änderung in Artikel 13 der Satzung.
 - 2.4. Erweiterung der Definition von «anerkannter Staat» indem nunmehr die Mitgliedsstaaten der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (OECD) und alle Länder Europas, Nord- und Südamerikas, Asiens, Afrikas und Ozeaniens «anerkannte Staaten» sind und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 16 der Satzung.
 - 2.5. Schaffung der Möglichkeit des sog. «Pooling» und Einfügung eines zusätzlichen Artikels nach Artikel 16 der Satzung.
 - 2.6. Neubestimmung der Dauer einer Aufschiebung der Rücknahme oder des Umtausches von Anteilen, indem diese Dauer nunmehr bis zum siebten darauffolgenden Bewertungstag anhält, für den Fall, daß mehr als 10% der ausstehenden Anteile einer Anteilsklasse betroffen sind und entsprechende Anpassung der betreffenden Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 21 der Satzung.
 - 2.7. Abänderung der Bestimmungen betreffend der Rechtsfolgen, welche eintreten, wenn der Gesamtnettoinventarwert der Gesellschaft oder der Gesamtnettoinventarwert einer Anteilsklasse unter das bestimmte Minimum fällt, insbesondere der Schaffung der Möglichkeit der Verschmelzung von Anteilsklassen oder der Verschmelzung einer Anteilsklasse mit einem anderen luxemburgischen OGAW in diesem Fall und entsprechende Abänderung des Artikels 21 der Satzung.
 - 2.8. Abänderung der Frequenz der Berechnung des Nettoinventarwerts der Gesellschaft bzw. der Anteilsklassen und der Anteile in dem diese Berechnung nunmehr täglich erfolgen soll und entsprechende Anpassung der Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 22 der Satzung.
 - 2.9. Änderung der Bestimmungen bezüglich der Möglichkeit des Gebrauchs von derivativen Instrumenten und entsprechende Anpassung der Bestimmungen der Satzung, insbesondere Artikel 23 der Satzung.
 - 2.10. Neudefinition der maximalen Verkaufsgebühr, welche bis zu 5% des Nettoinventarwerts betragen können soll und entsprechende Abänderung der betreffenden Bestimmungen des Artikels 24 der Satzung.
 - 2.11. Allgemeine Überarbeitung der Satzung und Neufassung der Satzung.

Die Versammlung wird ordnungsgemäss zusammengesetzt sein und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung bestimmen können, wenn mehr als die Hälfte der Anteile auf der Versammlung anwesend oder vertreten sind. Die Punkte der Tagesordnung werden durch Beschluss mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile, welche in dieser Versammlung anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Die Vollmachten sind an den Sitz der Gesellschaft zu schicken, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Herrn Herbert Grommes, Fax (352) 4590-3331 spätestens bis zum 31. März 1999.

Der Entwurf des Textes von den vorgeschlagenen Abänderungen der Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

II (08849/267/52)

Der Verwaltungsrat.